



T A R I F D E L ' A G E N C E



La Vie Immobilière – DANMAR IMMO S.A.S au capital de 30.000€
4 Rue Berthollet – 75005 PARIS – R.C.S. Paris B 377 775 135 00017 – APE 6831Z
Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 005 356 délivrée par CCI PARIS ILE DE FRANCE

V E N T E

La rémunération de l'agence deviendra immédiatement exigible lorsque la transaction aura été définitivement conclue. Elle sera d'un montant irréductible fixée conformément au barème TTC affiché.

- * 10% sur la part inférieure à 30.000 €
- * 8% sur la part comprise entre 30.001 € et 50.000 €
- * 7% sur la part comprise entre 50.001 € et 100.000 €
- * 6% sur la part comprise entre 100.001 € et 200.000 €
- * 5% sur la part excédant 100.001 €

La rémunération incluse dans les prix affichés en vitrine sera à la charge du vendeur ou de l'acquéreur en fonction du mandat de vente signé et enregistré dans notre registre.

Les parts citées ci-dessus se cumulent par tranches de prix.

* Commission forfaitaire minimum 3.000 € TTC.

L O C A T I O N

Honoraires de location à la charge du Locataire sur agglomération de PARIS 12 € TTC le m²

Honoraires de location à la charge du Locataire état des lieux 3 € TTC le m²

Honoraires de location à la charge du Propriétaire un mois de loyer H.T.

Tarifs en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2022